



Conseil général
Échange

A0910-CG-004

**Rapport d'activités 2006-2009 du
Comité pour la diversité sexuelle**

Anciennement le Comité des droits des gais et lesbiennes

Les 28, 29 et 30 octobre 2009

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Le dossier des gais et lesbiennes a fait son entrée dans les syndicats par des interventions individuelles de membres. Ces personnes gaies et lesbiennes ont commencé à parler de leur réalité, de leur vécu, du sentiment d'être discriminé, des difficultés et des jugements de valeur portés par les collègues de travail et leur famille. Ces interventions individuelles dans les instances syndicales ont amené la Centrale des syndicats du Québec à créer le Comité des droits des gais et lesbiennes au printemps 1997.

Le Comité pour la diversité sexuelle CSQ a pour objectifs :

- d'exercer un rôle de réflexion, d'analyse, d'intervention (promotion, animation, formation, action) et de représentation au sein de la CSQ et d'autres organismes pour que les préoccupations des membres gais et lesbiennes soient intégrées aux orientations et aux pratiques de la CSQ, de ses fédérations, de son association et de ses syndicats affiliés ;
- de participer à différents organismes gouvernementaux ou communautaires afin de combattre l'homophobie dans les établissements scolaires et dans les milieux de travail ;
- de produire des documents pour tenir compte des préoccupations et des aspirations des membres gais et lesbiennes dans leur milieu de travail ;
- de susciter la participation des membres gais et lesbiennes dans la vie syndicale et que ceux-ci revendiquent leurs droits.

Le Congrès de la CSQ de juin 2006 a adopté l'orientation de privilégier le programme d'accès à l'égalité syndicale lors de la formation des différents comités de la Centrale. Au cours de l'année 2006 et jusqu'au printemps 2008, le Comité a été incomplet. Au cours de cette période, nous avons sollicité plusieurs membres lesbiennes de syndicats affiliés afin qu'elles posent leur candidature. Malheureusement, les réponses ont été négatives. **Force est de constater que plusieurs membres gais ou lesbiennes ne sont pas prêts à être identifiés officiellement, autant dans le milieu syndical que dans leur milieu de travail.** Depuis la réunion du Conseil général de mai 2008 et jusqu'à l'automne 2009, le Comité a été complet.

Actuellement, le Comité est composé de :

- **Geneviève Côté** du Syndicat du personnel de soutien en éducation (Laval) (FPSS) ;
- **Maxime de Blois** du Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (FSE) ;

- **Nancy Guénette** du Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Rivière-du-Nord (FPSS) ;
- **Jacques Pétrin** du Syndicat du personnel de soutien du Collège Ahuntsic (FPSES) ;
- **Pierre Séguin** du Syndicat des interprètes professionnels du Cégep du Vieux-Montréal (FPSES).

Dans la poursuite des orientations adoptées lors du Congrès de juin 2003 et en lien avec les grands axes du plan d'action de la CSQ 2006-2009, la Centrale a pris l'orientation de procéder à **un rapprochement avec les membres et à une mobilisation syndicale de ceux-ci**. Le Comité a été en accord avec cette orientation et c'est pour cela que nous avons décidé qu'au cours du triennat 2006-2009, il mettrait ses efforts à poursuivre le travail afin de lutter contre l'homophobie auprès des jeunes et des adultes, mais également auprès du personnel qui la subit.

Au cours du triennat 2006-2009, le Comité a mis ses énergies à poursuivre les travaux aux tables nationales de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et du réseau collégial. De plus, nous avons sollicité l'intervention des membres des syndicats affiliés et de leur fédération par l'organisation d'actions et d'activités à tenir lors de la Journée internationale contre l'homophobie qui a lieu le 17 mai chaque année. Également, nous avons maintenu la visibilité de la Centrale lors d'événements internes et externes autant nationaux qu'internationaux.

Au cours de 2007-2008 et de 2008-2009, le Comité a organisé des sessions de formation sur le phénomène de l'homophobie qui étaient offertes aux membres des syndicats affiliés. Avec ces sessions, nous avons rejoint plus de 250 membres qui ont été sensibilisés aux problèmes rencontrés par les personnes LGBT.

De plus, par l'intermédiaire des deux tables nationales de lutte contre l'homophobie, nous nous sommes associés à la recherche menée de 2008 à 2010 par Line Chamberland, intitulée *L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires*.

Nous savons tous que la CSQ joue un rôle important afin de changer les valeurs de la société. À titre d'exemple, la Centrale a produit des guides pédagogiques dans les années 1980 afin de lutter contre le sexisme ; dans les années 1990, contre le racisme ; au début des années 2000, contre la violence. Aujourd'hui, il nous faut combattre l'homophobie.

C'est pourquoi **il faut s'attaquer collectivement à l'homophobie¹, à l'hétérosexisme² ou à l'hétérocentrisme³.**

Activités faites au cours du triennat 2006-2009

1. Changement de nom du Comité et modification à la mission de la Centrale

Au cours de toutes ces années de combat pour la reconnaissance des droits des gais et lesbiennes, des personnes transgenres ou transsexuelles ont voulu être reconnues auprès des groupes communautaires comme identité de genre, mais également dans leurs droits.

Présentement, au sein de la communauté gaie et lesbienne, on parle de plus en plus des personnes **gais⁴, lesbiennes⁵, bisexuelles⁶, transgenres⁷, transsexuelles⁸, intersexuelles⁹** ou en questionnement (LGBTTIQ).

Maintenant, au Québec et au Canada, nous avons obtenu l'égalité juridique pour les personnes homosexuelles, le combat du Comité ainsi que des personnes représentantes de la CSQ est l'égalité sociale. Afin obtenir l'égalité sociale, nous sommes convaincus qu'il faut la collaboration de toutes les personnes déléguées et des membres, que ceux-ci soient hétérosexuels ou homosexuels.

C'est dans ce contexte que le Comité a procédé à une réflexion afin que son nom soit plus inclusif et qu'il couvre toutes les réalités LGBTTIQ. Ayant vécu des

¹ Homophobie : attitude négative, sentiment négatif, aversion envers les personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général. C'est aussi le rejet des personnes considérées comme homosexuelles et de ce qui leur est associé, notamment les personnes qui ne correspondent pas aux normes masculines ou féminines.

² Hétérosexisme : l'entreprise de promotion de l'hétérosexualité comme modèle relationnel idéal se nomme l'hétérosexisme. Cette pensée occulte la réalité des membres de la diversité sexuelle comme si seule l'hétérosexualité pouvait prétendre à l'existence. Tout comme le racisme et le sexisme, l'hétérosexisme est une idéologie qui prône la supériorité d'une majorité, au sens sociologique du terme.

³ Hétérocentrisme : occultation des relations non hétérosexuelles, conception de l'hétérosexualité comme « norme » et définition de toutes les autres comme « perverses » ou « anormales ».

⁴ Gai : désigne un homme qui éprouve de l'affection et de l'attirance, tant émotionnelle que physique, pour les hommes. (Santé Canada, *À la recherche de son identité sexuelle : faire les premiers pas*, Gouvernement du Canada, mai 1998).

⁵ Lesbiennes : désigne une femme qui éprouve de l'affection et de l'attirance, tant émotionnelle que physique, pour les femmes. (Santé Canada, *À la recherche de son identité sexuelle : faire les premiers pas*, Gouvernement du Canada, mai 1998).

⁶ Bisexuelles : désigne une personne qui éprouve de l'affection et de l'attirance, tant émotionnelle que physique, pour les personnes des deux sexes. (Santé Canada, *À la recherche de son orientation sexuelle : faire les premiers pas*, Gouvernement du Canada, mai 1998).

⁷ Transgenre : personne qui a le sentiment profond d'appartenir au sexe opposé, mais qui ne procède pas à un changement de sexe par intervention chirurgicale.

⁸ Transsexuelle : personne qui a le sentiment profond d'appartenir au sexe opposé et qui a procédé à un changement de sexe par intervention chirurgicale.

⁹ Intersexuelle : personne qui a la présence d'attributs appartenant au sexe opposé.

discriminations pendant plusieurs années, les membres du Comité veulent être inclusifs, et ce, pour tous les membres de la Centrale.

Considérant que pendant plusieurs années les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles ont vécu de la discrimination quant à la reconnaissance de leurs droits dans les conventions collectives, dans les lois sociales ainsi que dans le Code civil, ce qui est maintenant acquis au Canada depuis 2005 ;

Considérant que depuis ces dernières années, les personnes transgenres ou transsexuelles ou intersexuelles vivent encore de la discrimination et qu'elles n'ont aucune reconnaissance en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne ;

Considérant que cette discrimination a amené le Comité à être sensible à toutes les formes de discrimination et que l'on a toujours défendu le droit à l'égalité juridique ainsi qu'à la non-discrimination des droits dans les conventions collectives et les lois sociales ;

Considérant qu'il est important que le nom du Comité soit inclusif pour tous les membres qui ne sont pas hétérosexuels ;

Lors de la réunion du Conseil général de février 2009, les personnes déléguées ont adopté le changement de nom du Comité des droits des gais et lesbiennes pour : **Comité pour la diversité sexuelle.**

Le Comité a utilisé la terminologie « pour », ce qui a comme objectif d'être plus inclusif et de dire aux membres de la Centrale que nous avons la préoccupation de toutes les personnes des minorités sexuelles ainsi que des personnes hétérosexuelles.

Ce nouveau nom inclut les différents volets des préoccupations des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, transsexuelles et intersexuelles, soit la reconnaissance de leurs droits, de leurs réalités, de leurs combats, de leurs revendications, de la légitimité de leur existence à part entière dans la société québécoise.

En ayant un changement de nom du Comité, il nous fallait apporter des modifications à la mission de la Centrale. Le Congrès de juin 2009 a adopté le texte suivant :

En vue de l'établissement d'une société plus équitable et plus démocratique, la mission de la CSQ vise aussi à :

- Oeuvrer à la défense, à la reconnaissance et à la **promotion du respect** de la diversité sexuelle.

2. Tables nationales de lutte contre l'homophobie

Lors du Congrès de juin 2003, les personnes déléguées ont adopté les recommandations suivantes :

- Que la CSQ et ses organismes affiliés fassent la promotion de valeurs de respect, de tolérance, de coopération plutôt que des valeurs de compétition et de concurrence, et mènent des actions pour lutter contre l'homophobie, la xénophobie, le racisme et le sexisme.
- Que la CSQ prenne les moyens pour rassembler les organismes intervenant dans le milieu de l'éducation pour contrer le phénomène de l'homophobie.

À l'automne 2005, afin de mettre en application les recommandations du Congrès de 2003, la CSQ, en collaboration avec le Comité, invitait des personnes représentantes d'organisations patronales, soit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), des commissions scolaires, des cégeps, de fédérations syndicales, d'association de comités de parents et d'associations étudiantes.

Au printemps 2006, à la suite de la présentation du DVD *Silence S.V.P.*, toutes les personnes représentantes présentes des différents acteurs en éducation admettaient qu'il existait dans les établissements scolaires et collégiaux un problème d'homophobie ayant des impacts négatifs sur des jeunes pouvant aller de l'échec ou du décrochage scolaires jusqu'au suicide. Ce constat amenait la création de deux tables nationales de lutte contre l'homophobie.

À l'automne 2006, il y a eu création de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial. Au cours de chaque année, les deux tables nationales se sont réunies à trois ou quatre occasions.

Les personnes représentantes de chacune des deux tables nationales ont eu pour premier objectif de solliciter leurs membres pour que ceux-ci interviennent dans leurs établissements respectifs auprès des jeunes afin de contrer les gestes ou les paroles homophobes et de déclarer que l'homophobie est inacceptable. Ces interventions ont eu lieu, notamment dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie.

Au printemps 2008, les membres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire ont décidé d'inviter toutes les organisations syndicales, ainsi que des associations de directions d'écoles et des associations patronales d'établissements privés d'enseignement à se joindre à la Table.

À ce jour, certains groupes ont répondu positivement pour participer aux travaux de la Table, notamment la FAE, la FNEEQ secteur établissements privés, le SPGQ, la FISA, ainsi que l'ACSQ et la FEEP.

En **annexe B**, vous trouverez la composition des deux tables nationales.

De plus, les membres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial ont demandé à chacun des cégeps de faire adopter, par leur conseil d'administration, une déclaration dénonçant les gestes homophobes et d'exprimer leur intention de prendre les mesures appropriées pour prévenir l'homophobie.

Par l'intermédiaire des deux tables, nous nous sommes associés à la recherche 2008-2010 menée par Line Chamberland intitulée *L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires*. Pour effectuer cette recherche, la CSQ, par l'intermédiaire du Comité, s'est engagée à tout mettre en œuvre afin que plusieurs syndicats du réseau scolaire et du réseau collégial, dans toutes les régions du Québec, acceptent de déterminer des établissements et des personnes répondantes. Il est à noter que cette enquête rejoindra des jeunes francophones et anglophones dans les différents établissements.

3. Appui à des recherches

- **Recherche de l'UQAM : *L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires des jeunes de minorités sexuelles***¹⁰

En 2006, la CSQ a donné son appui au projet de recherche de Line Chamberland afin que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) octroie la subvention pour conduire cette recherche.

Les trois objectifs de la recherche sont :

1. Dresser un portrait du climat quant à l'homophobie dans les établissements d'enseignement scolaire du secteur public offrant de l'enseignement secondaire de 2^e cycle et collégial, et obtenir des données concrètes sur les manifestations de l'homophobie en milieu scolaire et collégial, francophone et anglophone ;
2. Examiner l'impact des expériences de victimisation vécues par les jeunes de minorités sexuelles sur leur cheminement scolaire, les facteurs qui accentuent leur vulnérabilité et ceux qui facilitent leur résilience ; définir des repères pour identifier les élèves et les situations à risque ; et obtenir des indications quant aux répercussions de la violence homophobe sur le cheminement scolaire et la réussite scolaire des jeunes ;
3. Établir des pistes pour renforcer les capacités de résilience des jeunes et fournir des exemples d'outils de sensibilisation et de mesures pour prévenir

¹⁰ Dans cette recherche, l'expression « jeunes de minorités sexuelles » englobe les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres, en questionnement sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ainsi que les jeunes issus de familles homoparentales.

l'homophobie dans les commissions scolaires et les cégeps, et déterminer et faire connaître des pratiques d'intervention afin de créer des environnements scolaires sécuritaires pour les jeunes de minorités sexuelles au secondaire et au collégial.

Pourquoi une telle étude ?

Depuis quelques années, les milieux scolaire et collégial sont déjà informés et actifs sur le terrain de la lutte contre l'homophobie dans certains établissements d'enseignement. Cette étude, la première du genre au Québec, fournira des renseignements pour aider les acteurs du monde de l'enseignement à créer des environnements conviviaux pour les jeunes de minorités sexuelles et, par ricochet, pour l'ensemble des jeunes.

Où en sommes-nous dans la recherche ?

Les premiers travaux de cette recherche ont débuté dans les collèges au cours de l'hiver 2008. Plus de 1 600 étudiantes et étudiants dans 26 cégeps ont répondu à un questionnaire d'enquête afin de connaître les attitudes et les perceptions des jeunes quant à l'homosexualité. Tandis qu'au cours de l'hiver et du printemps 2009, près de 3 000 élèves dans 30 écoles secondaires ont répondu au même questionnaire d'enquête.

Au cours de 2009-2010, les chercheurs organiseront des entrevues individuelles ou de groupe avec des jeunes dans les établissements secondaires et collégiaux. Ils souhaitent obtenir au moins une centaine d'entrevues.

Les résultats de cette recherche devraient être disponibles au cours de l'automne 2010, au plus tard en 2011. C'est un **dossier à suivre**.

- **Recherche de la Coalition des familles homoparentales**

À la suite d'une recommandation du Comité, la CSQ a appuyé la demande de subvention de la Coalition des familles homoparentales auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de préparer une formation ainsi que des outils pédagogiques. Le thème de cette formation est *Regards sur les familles homoparentales*. À la fin de la formation, une trousse pédagogique est laissée sur place comprenant divers outils (vidéo, témoignages, fiches d'activités, stratégies, exemples de pratiques, liste de ressources, etc.).

- **Création d'une chaire de recherche sur la diversité sexuelle à l'UQAM**

En référence au rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie, *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, produit par la Commission des droits de la personne

et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en mai 2007, on souligne l'argumentaire et la recommandation 7, aux pages 71-72 :

Les programmes de sensibilisation et de formation sur les réalités des personnes de minorités sexuelles, qu'ils soient offerts en milieu institutionnel ou dans le cadre de cours universitaires ou collégiaux, doivent s'appuyer sur des recherches scientifiques. Il s'avère nécessaire de mettre en place une structure spécialisée et permanente afin de développer ces connaissances.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Québec soutienne les initiatives de mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et sur les impacts de l'homophobie et de l'hétérosexisme.

À la suite d'une recommandation du Comité, la CSQ a envoyé une lettre d'appui afin d'obtenir la création d'une chaire de recherche sur la diversité sexuelle à l'UQAM. C'est un **dossier à suivre**.

4. Participation à la Journée internationale contre l'homophobie

Afin de combattre le phénomène de l'homophobie, nous avons besoin de la collaboration de tous les membres, ainsi que des militantes et militants syndicaux homosexuels et hétérosexuels. **Il faut s'attaquer collectivement au phénomène de l'homophobie vécue dans chacun des établissements** où les membres de la CSQ travaillent.

La violence homophobe en milieu de travail revêt plusieurs formes, dont les principales sont les agressions, l'étiquetage, les sarcasmes, les insultes, les moqueries, le mépris, le harcèlement, la menace de violence physique ou l'isolement des jeunes ou des adultes. Tous ces comportements doivent être considérés comme des manifestations de violence et de harcèlement psychologique. Ces manifestations sont inacceptables et l'on se doit, comme travailleuses et travailleurs, d'intervenir afin que tous nos établissements soient exempts de violence, d'homophobie ou de discrimination, comme il a été adopté par le Congrès de la CSQ en juin 2006.

Nous savons que des membres interviennent sur une base individuelle dans la lutte contre l'homophobie dans les établissements scolaires et collégiaux. Au-delà de ces actions individuelles, il faut que les syndicats, avec la collaboration des employeurs, mettent en place les conditions nécessaires afin que nous agissions collectivement.

Rappelons le thème pour chacune des journées :

- 17 mai 2007, ***On ne choisit pas son orientation sexuelle*** ;

- 17 mai 2008, ***L'homosexualité n'est pas une maladie*** ;
- 17 mai 2009, ***L'homosexualité n'a pas de frontières***.

Il est à noter que pour le réseau collégial, la Journée internationale contre l'homophobie s'est tenue vers le 17 avril de chaque année, car le 17 mai, les étudiantes et étudiants sont à la fin de leur période d'examens.

Chaque année, le Comité s'est associé à la Fondation Émergence afin de rendre disponibles les outils (affiches, dépliants et autocollants) produits par cet organisme. Le service de l'expédition de la Centrale a transmis ces outils auprès des syndicats du personnel enseignant (FSE, APEQ, FAE) pour le réseau scolaire. Dans le réseau collégial, ils ont été transmis auprès du service des affaires étudiantes. Lors de cet envoi, le Comité a transmis un communiqué s'adressant aux personnes responsables afin de leur suggérer des activités à organiser et à tenir dans leurs établissements. Au réseau scolaire, les syndicats de personnel enseignant avaient la responsabilité de la distribution des outils auprès de leurs membres, mais également auprès des autres catégories de personnel, si possible, dans tous leurs établissements. Pour le réseau collégial, le service des affaires étudiantes avait la responsabilité de la distribution.

Voici une liste non exhaustive d'activités qui ont eu lieu dans les différents établissements :

- Faire adopter une résolution dans chacune des instances dénonçant les attitudes homophobes pour le réseau collégial ;
- Poser les affiches sur les babillards et distribuer les dépliants ;
- Solliciter la collaboration de mouvements régionaux associés à la lutte à l'homophobie, par exemple le Groupe de recherche et d'intervention sociale (GRIS) de chaque région ;
- Distribuer un jeu-questionnaire pour démystifier l'homosexualité ;
- Organiser une exposition de livres et de photographies abordant l'homosexualité ou l'homophobie ;
- Projeter un film traitant de l'homosexualité ou de l'homophobie, par exemple : *Silence S.V.P.*, *Milk*, *Politique du cœur*, etc.

En terminant, les membres du Comité soulignent le geste posé par la Centrale en faisant la levée du drapeau arc-en-ciel devant ses établissements (Montréal et Québec).

Il est à noter que pour le 17 mai 2010, on abordera l'homophobie dans les sports. C'est un **dossier à suivre**.

5. Organisation de sessions de formation pour combattre l'homophobie

Lors du Congrès de juin 2003, les personnes déléguées ont adopté la recommandation suivante :

- Que la CSQ organise des ateliers sur les manifestations de l'homophobie dans les établissements d'enseignement, les centres de la petite enfance et les centres jeunesse et sur les moyens de les combattre.

Dans le cadre des décisions du Congrès de juin 2006 visant à ce que la Centrale se rapproche de ses membres, le Comité avait prévu tenir des sessions de formation s'adressant aux membres pour les sensibiliser aux réalités homosexuelles afin de combattre l'homophobie. Ces sessions de formation ont été données en collaboration avec l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ).

Les thèmes des sessions étaient :

- En 2008 : *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité ;*
- En 2009 : *Comment adapter nos interventions aux réalités homosexuelles ?*

Ces sessions de formation s'adressaient autant aux membres hétérosexuels qu'homosexuels.

Les objectifs des sessions étaient de permettre aux personnes participantes :

- D'accroître les connaissances psychologiques, sociologiques et historiques sur le vécu homosexuel ;
- De mieux connaître les conditions de vie des jeunes et des adultes d'orientation homosexuelle et les principales difficultés qu'ils éprouvent ;
- De sensibiliser aux effets de l'homophobie sur la santé et sur le bien-être des personnes en questionnement sur leur diversité sexuelle ;
- D'offrir des pistes d'intervention et de fournir des outils pédagogiques afin d'aborder l'homosexualité et ses réalités, et pour contrer l'homophobie dans les établissements scolaires et collégiaux.

Afin de solliciter la participation des membres, le Comité a produit un dépliant expliquant les objectifs et le contenu des sessions. De plus, nous avons fait une tournée des réseaux de la CSQ (jeunes, condition des femmes, EAV-EVB, santé et sécurité du travail), de certains conseils fédéraux, ainsi que du Conseil général de la CSQ. Nous voulons souligner la collaboration de plusieurs syndicats affiliés qui ont permis la participation de leurs membres aux sessions de formation.

À la fin de chacune des sessions, les personnes participantes ont reçu des outils (guides pédagogiques, liste de livres s'adressant aux jeunes et à acquérir par les bibliothèques, DVD *Silence S.V.P.*, DVD de *Ressources documentaires* contenant

des sites internet s'adressant aux jeunes LGBT, des recherches, etc., afin de leur permettre d'intervenir dans leurs milieux de travail, autant auprès des jeunes que des adultes.

En 2008, des sessions ont été tenues dans les villes suivantes : Saint-Hubert, Laval, Québec (deux fois), Mascouche et Saint-Jérôme. De plus, nous avons animé un atelier lors du Carrefour de la citoyenneté.

Au cours de l'hiver 2009, le Comité a organisé six sessions de formation dans les villes suivantes : Saint-Hubert, Saint-Jérôme, Québec, Mascouche, Rivière-du-Loup et Alma. Aussi, nous avons animé un atelier à deux occasions lors d'un colloque sur la violence organisé par le Syndicat de l'enseignement des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides. Au total, ces sessions ont rejoint près de 260 membres dans une dizaine de régions du Québec.

Au cours de ces deux années, environ 55 % des personnes participantes étaient issues de la FSE-CSQ, 20 % de la FPPE-CSQ et 16 % de la FPSS-CSQ. Le détail de la participation se retrouve à l'Annexe C.

À la suite de ces sessions, plusieurs personnes participantes ont indiqué clairement qu'elles avaient l'intention de poser des gestes en organisant des activités lors de la Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2008 et d'intervenir auprès des jeunes lors d'actes homophobes.

6. Association au Réseau des établissements verts Brundtland (EVB)

Nous savons tous que les EVB ont pour objectif d'intervenir pour un monde écologique, **pacifique**, solidaire et démocratique. La très grande majorité des EVB développent beaucoup d'interventions en matière d'écologie, de solidarité et de démocratie. Une collaboration plus étroite doit se développer entre les deux comités afin de développer le volet du pacifisme. Qu'est-ce qu'on entend par la valeur de pacifisme ?

À la suite de l'intervention du Comité auprès du Réseau EAV-EVB, le Comité EVB a demandé au Comité des droits des gais et lesbiennes d'élaborer un atelier traitant de la question de l'homophobie et de donner des outils pour que les personnes responsables des EAV-EVB dans plus de mille établissements puissent intervenir dans leur milieu en matière de pacifisme. Au cours de la prochaine année, ce sera un **dossier à suivre**.

7. Recueil de témoignages sur les réalités homosexuelles *Ta différence... Raconte-moi !*

Lors de la réunion du Conseil général de mai 2008, nous avons annoncé la mise en marche de ce projet. Le Comité a invité à la fois les membres de la Centrale et les jeunes à lui soumettre un texte dans le but de produire un recueil de témoignages

sur les réalités homosexuelles. Ce recueil s'intitule ***Ta différence... Raconte-moi !*** Cet appel s'adresse à toutes et à tous sans discrimination. Par conséquent, il concerne autant les membres hétérosexuels qu'homosexuels.

L'objectif du projet est de rassembler des témoignages sur des expériences vécues en lien avec les réalités homosexuelles. Par exemple, les textes peuvent traiter d'expériences positives ou négatives de *coming out*, de sensibilisation à la problématique de l'homophobie, de discrimination, d'activités pédagogiques faites auprès des jeunes, etc. Concrètement, le recueil devrait faire une centaine de pages et réunir un minimum de 30 témoignages.

L'homophobie, particulièrement en milieu scolaire, demeure une problématique devant laquelle on ne peut rester les bras croisés. C'est dans cet esprit que ce projet a été élaboré. Il vise à briser l'isolement que subissent trop de personnes victimes de discrimination, de harcèlement et à mettre en lumière les expériences positives de la diversité sexuelle.

À ce jour, nous avons reçu seulement cinq témoignages. Que faut-il faire pour réussir ce projet ? Nous croyons que la collaboration des syndicats locaux est essentielle.

8. Nouvelles CSQ

Le Comité a produit des articles traitant de diverses questions, notamment sur l'homophobie et les réalités des personnes homosexuelles, dans les numéros de *Nouvelles CSQ* suivants :

- Printemps 2007, *Lutter contre l'homophobie, combattre l'ignorance* ;
- Hiver 2008, *L'homosexualité n'est pas une maladie* et *L'impact de l'homophobie sur la réussite scolaire* ;
- Printemps 2008, *Soyez de la Fête* ;
- Automne 2008, *La réalité des lesbiennes et des gais ; que peut faire le responsable syndical ?*
- Hiver 2009, *Mon papy est gai, je l'aime* ;
- Printemps 2009, *Repousser l'homophobie hors des couloirs d'école* ;
- Automne 2009, *La lutte continue pour les personnes LGBT.*

9. Mise à jour du site Web de la CSQ, section Comité pour la diversité sexuelle

Sur le site Web de la CSQ, le Comité a fait la mise à jour des documents. Maintenant, les membres ont accès à une version révisée du DVD *Silence S.V.P.* avec un nouveau guide d'animation et un jeu-questionnaire afin de démystifier l'homosexualité. De plus, on fournit sur le DVD *Ressources documentaires* une liste

de recherches, d'avis, de guides pédagogiques disponibles au Québec, au Canada et dans le monde. Également, vous trouverez une liste de documents, notamment des titres de livres pour le primaire et pour le secondaire ainsi que des essais que les bibliothèques devraient acquérir.

10. Concertation communautaire et syndicale

En 2006, un membre du Comité a participé aux travaux de groupe de travail mixte en éducation de la CDPDJ. En mai 2007, la CDPDJ rendait public son rapport : *De l'égalité juridique à l'égalité sociale, vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. Ce rapport comprenait plusieurs recommandations s'adressant à une dizaine de ministères.

Les organismes communautaires et syndicaux ont sollicité des contacts avec différents ministres, notamment la ministre de la Justice afin de connaître la volonté du gouvernement québécois d'adopter une politique nationale de lutte contre l'homophobie s'appliquant à tous les ministères et agences gouvernementales. Le 17 mai 2009, la ministre de la Justice, Kathleen Weil, déclarait que le gouvernement présenterait une politique nationale de lutte contre l'homophobie d'ici la fin de l'année 2009. Ce sera un **dossier à suivre**.

11. Visibilité de la CSQ lors d'activités externes à la Centrale

La CSQ est membre de groupes communautaires LGBT, notamment :

- Le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) ;
- La Fondation Émergence.

De plus, la CSQ collabore avec les Groupes de recherches et d'interventions sociales (GRIS-Montréal et GRIS-Québec).

Le jury de la 6^e édition du Gala Arc-en-Ciel du CQGL a décidé de souligner le travail des dernières années des trois grandes centrales syndicales (CSQ, CSN et FTQ) pour leur contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des droits et libertés des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres.

Activités nationales : au Québec

Depuis plusieurs années, les membres du Comité ainsi qu'un membre du Conseil exécutif de la Centrale participent au défilé de la Célébration/Fierté-Montréal. Cette participation de la Centrale démontre clairement à la population que celle-ci se préoccupe du phénomène de l'homophobie et des effets qu'elle a sur les jeunes et les adultes qui sont en questionnement sur leur orientation sexuelle.

Au cours du triennat, les membres du Comité ont assuré la visibilité de la CSQ lors des activités suivantes :

- Célébrations/Fierté-Montréal, lors de la journée communautaire, ainsi que défilé de la Fierté, soit la 3^e fin de semaine du mois d'août ;
- Fête Arc-en-ciel à Québec, lors de la journée communautaire au cours de la fin de semaine de la fête du Travail.

Lors de ces journées, quelques membres ont échangé avec nous pour nous dire qu'ils trouvaient très important que leur centrale syndicale se préoccupe du phénomène de l'homophobie. Lors de ces échanges, certains membres n'étaient pas au courant que la Centrale organisait des sessions de formation sur l'homophobie (2008 et 2009) dans plusieurs régions du Québec. Est-ce un problème de transmission de l'information ?

Nous souhaiterions que les syndicats affiliés informent leurs membres qu'ils peuvent participer aux sessions de formation, venir nous rencontrer lors des journées communautaires et participer au défilé.

Activités internationales

- 1^{re} Conférence internationale des droits humains des LGBT – *Outgames* Montréal – thème : *Le droit à la différence*

À cette première conférence internationale tenue du 26 au 29 juillet 2006, il y a eu plus de 1 500 personnes participantes provenant de 75 pays. Tous les membres du Comité ainsi que le président de la CSQ et le représentant politique y ont participé et ont animé des ateliers sous le thème *Workers out! Faire la différence*. Les ateliers proposés visent principalement à élaborer un plan stratégique international pour favoriser, dans tous les syndicats du monde, l'appropriation des dossiers des droits des personnes LGBT en milieu de travail et en société, de développer des stratégies afin de mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre.

À la fin de la conférence, il y a eu présentation de la *Déclaration de Montréal*. Cette déclaration établit les droits et libertés pour toutes les personnes LGBT du monde. Celle-ci sera présentée auprès des autorités des Nations Unies et des gouvernements nationaux afin de mobiliser un appui indéniable au respect des droits des personnes LGBT.

- 2^e forum de l'IE et de l'ISP, thème : *Syndicalistes – ensemble pour les droits LGBT*

Les 21 et 22 septembre 2007, la CSQ (Christian Payeur et Alain Pélissier) a participé au 2^e forum de l'International de l'éducation (IE) et de l'International des services publics (ISP) à Vienne en Autriche. Au cours de ce forum, on a pu constater que les travailleuses lesbiennes, les travailleurs gais ainsi que les personnes bisexuelles et transgenres souffrent souvent d'une discrimination en

milieu de travail et que les syndicats ont un rôle important à jouer afin de défendre et de protéger leurs droits.

De plus, il y a eu diffusion d'un rapport triennal 2004-2007 intitulé *Les droits des enseignants et des personnels de l'éducation gays et lesbiens*.

- 2^e Conférence internationale des droits humains des LGBT, thème : *L'amour de la liberté – la liberté d'aimer*

La CSQ était présente (Jacques Pétrin et Gabriel Danis) à la deuxième conférence internationale des droits humains des LGBT, du 27 au 29 juillet 2009 à Copenhague au Danemark. À cette conférence, il y a eu plus de 900 personnes participantes provenant de 70 pays. La Centrale a organisé deux ateliers parmi la centaine offerts lors des trois jours de l'événement. Le premier atelier traitait de la concertation québécoise initiée par la CSQ pour l'avancement de la cause LGBT, notamment par la mise sur pied des tables nationales de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et du réseau collégial. Le deuxième atelier avait pour but de présenter le mouvement des EVB et les liens à établir entre le développement durable, le pacifisme et le respect de la diversité sexuelle.

La conférence de Copenhague a été un moment important pour conscientiser l'opinion publique sur le sort inacceptable que subissent trop de personnes LGBT à travers le monde. À titre d'exemple, notons que les pratiques homosexuelles sont toujours pénalisées dans plus de 80 pays et que la peine de mort est toujours applicable dans une dizaine de pays.

Au cours de la conférence, on a pu constater que les syndicats jouent un rôle crucial dans l'avancement et la reconnaissance des droits LGBT. Le mouvement syndical peut, notamment, jouer un rôle pivot crucial dans le développement de coalitions entre les différentes organisations de la société civile.

À la fin de la conférence, il y a eu diffusion d'un catalogue des bonnes pratiques dans les secteurs des droits humains et de la politique, des affaires, du monde du travail, de la culture et des médias, de la santé, de l'éducation, du sport, de la famille, de la sexualité.

Conclusion

Depuis 1998, les gais et lesbiennes du Québec ont acquis des droits leur permettant dorénavant d'aspirer à une égalité de traitement dans notre société. De plus, comme dans le cas des autres groupes discriminés, l'accès aux droits reconnus par les chartes et les législations ne présuppose pas que le travail d'enracinement de ces droits auprès des personnes LGBT et leur mise en œuvre vont de soi.

De l'égalité juridique, il nous faut passer à l'égalité sociale

Saviez-vous que dans les études américaines et canadiennes, plus de 80 % des lesbiennes et 75 % des gais taisent leur identité homosexuelle dans leur milieu de travail par crainte des préjugés et de la discrimination ? La majorité d'entre eux préfèrent ne pas réclamer leurs droits plutôt que d'être exposés à la stigmatisation et aux risques de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Quand les membres gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres, transsexuels et intersexuels pourront-ils s'exprimer ouvertement et clairement auprès de leurs collègues de travail, de leurs employeurs, ainsi que des jeunes, des parents et des usagères et usagers, autant dans le réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des centres de la petite enfance ou d'autres secteurs d'activités sans avoir à subir de la discrimination ?

Comme personnes déléguées syndicales, nous avons la responsabilité de mettre en œuvre les conditions, par de l'information ou de la formation, afin que les membres LGBTTIQ puissent sortir du placard sans discrimination, violence ou harcèlement quand elles ou ils seront prêts à le faire.

Combattre l'homophobie dans tous les secteurs d'activités, notamment dans le milieu de l'éducation, de la santé et des services sociaux, dans les sports, etc., c'est permettre aux personnes des minorités sexuelles LGBTTIQ :

- De pouvoir revendiquer leurs droits, afin d'atteindre l'égalité sociale.

Recommandations adoptées lors des Congrès de la CSQ

Congrès en juin 1990

- Que le Congrès **condamne les différentes formes de discrimination** qui existent dans notre société et engage la CEQ à les combattre.

Congrès en juin 2000

- Le Congrès adopte le **Règlement pour contrer le harcèlement sexuel et le harcèlement homophobe.**

Objectif : Le présent règlement vise à contrer le harcèlement sexuel ou homophobe dans le but de maintenir un milieu syndical exempt de ces formes de harcèlement.

Congrès en juin 2003

Thème : *Tout un monde de solidarités : Pour un monde pacifique*

- Que la CSQ et ses organismes affiliés **fassent la promotion de valeurs de respect, de tolérance, de coopération plutôt que des valeurs de compétition et de concurrence, et mènent des actions pour lutter contre l'homophobie**, la xénophobie, le racisme et le sexisme.
- Que la CSQ prenne les moyens pour **rassembler les organismes intervenant dans le milieu de l'éducation pour contrer le phénomène de l'homophobie.**
- Dans le cadre de la conférence internationale qui précède les Jeux gais de Montréal en 2006 :
 - a) Que la CSQ participe, avec d'autres organisations syndicales, à la tenue d'ateliers portant sur les droits des travailleuses et des travailleurs lesbiennes et gais.
 - b) Que la CSQ **organise des ateliers sur les manifestations de l'homophobie** dans les établissements d'enseignement, les centres de la petite enfance et les centres jeunesse, **et sur les moyens de les combattre.**
- Que la CSQ et ses organismes affiliés **s'opposent à toute forme de violence** et s'engagent dans la promotion des mécanismes de résolution pacifique des conflits, et ce, à tous les échelons de la société.

La composition des tables nationales en août 2009

Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire

- Associations patronales :
 - Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ),
 - Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ),
 - Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ),
 - Fédération des directions d'établissements d'enseignement (FQDE),
 - Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP),
 - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

- Associations syndicales :
 - Centrale des syndicats du Québec (CSQ),
 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE),
 - Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ),
 - Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ),
 - Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ),
 - Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ),
 - Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA),
 - Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, secteur établissements privés (FNEEQ-CSN),
 - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

- Association de parents :
 - Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial

- Associations patronales :
 - Fédération des cégeps,

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- Associations syndicales :
 - Centrale des syndicats du Québec (CSQ),
 - Fédération autonome du collégial (FAC),
 - Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ),
 - Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ),
 - Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ),
 - Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ),
 - Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN),
 - Fédération des employées et employés des services publics, secteur cégeps (FEESP-CSN).
- Associations étudiantes et de parents :
 - Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ),
 - Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ),
 - Fédération des associations de parents des cégeps du Québec (FAP).

Annexe C

Participation lors des sessions pour contrer l'homophobie

Hiver 2008

Dates et lieux	Total	FSE	FPPE	FPSS	FEC	FPPC	FPSES	FPEP	FIPEQ	Autres
29 février 2008, Saint-Hubert	28	16	7	2	0	0	2	0	0	1
20 mars 2008, Laval	29	8	5	5	0	4	1	2	2	2
28 mars 2008, Québec	34	12	11	5	1	1	0	0	0	4
4 avril 2008, Mascouche	19	17	0	1	0	0	1	0	0	0
24 avril 2008, Québec	15	13	2	0	0	0	0	0	0	0
2 mai 2008, Saint-Jérôme	24	10	1	13	0	0	0	0	0	0
8 mai 2008, Montréal	9	0	3	0	0	0	0	0	0	6
Grand total	158	76	29	26	1	5	4	2	2	13

Hiver 2009

Dates et lieux	Total	FSE	FPPE	FPSS	FEC	FPPC	FPSES	FPEP	FIPEQ	Autres
27 février 2009, Saint-Hubert	13	12	1	0	0	0	0	0	0	0
20 mars 2009, St-Jérôme	23	17	4	2	0	0	0	0	0	0
27 mars 2009, Québec	13	5	2	5	0	0	0	0	0	1
3 avril 2009, Mascouche	15	10	0	5	0	0	0	0	0	0
17 avril 2009, Rivière-du-Loup	15	4	10	0	0	0	1	0	0	0
24 avril 2009, Alma	19	13	4	2	0	0	0	0	0	0
Grand total	98	61	21	14	0	0	1	0	0	1

Participation d'environ 50 personnes, principalement des enseignantes et enseignants, à deux ateliers *Des mots à ne pas dire* lors d'un colloque sur la violence organisé par le Syndicat de l'enseignement des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides, le 24 avril 2009 à Mont-Tremblant.